

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du partenariat avec les
territoires et de la décentralisation

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Décision du 18 octobre 2024 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest)

NOR : PTDA2428533S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu la sixième partie législative et la sixième partie réglementaire du code des transports ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 2003 déterminant les cas de recours aux astreintes à la direction générale de l'aviation civile, dans les établissements civils qui en dépendent et au bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 16 ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2024 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 25 novembre 2021 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest ;

Vu la décision du 1^{er} octobre 2024 relative à l'intérim des fonctions d'adjoint à la directrice interrégionale de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest, chargé des affaires techniques,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction de la

sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest mentionnées dans la décision du 25 novembre 2021 susvisée, à Mme Valérie Pernot-Burckel, administratrice de l'Etat.

Délégation lui est notamment donnée à l'effet de signer au nom du ministre chargé de l'aviation civile, les décisions prononçant, en application de l'article R. 6530-4 du code des transports, les sanctions disciplinaires à l'encontre des personnels navigants non professionnels.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest mentionnées dans la décision du 25 novembre 2021 susvisée, notamment au titre des fonctions d'adjoint au directeur, chargé des affaires techniques, mentionnées en son article 5, à M. Ivan-David Nicolas, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chargé de l'intérim des fonctions d'adjoint chargé des affaires techniques mentionné dans la décision du 1^{er} octobre 2024 susvisée.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest mentionnées dans la décision du 25 novembre 2021 susvisée, notamment au titre des attributions du cabinet mentionnées en son article 5, à M. Olivier Vuillemin, ingénieur du contrôle de la navigation aérienne, chef de cabinet.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions des divisions techniques mentionnées à l'article 3 de la décision du 25 novembre 2021 susvisée, à :

M. Ivan-David Nicolas, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « régulation et développement durable » ;

Mme Sophie Berthon, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au chef de la division « régulation et développement durable » ;

Mme Laëtitia Lafargue, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de la subdivision « régulation des aéroports » au sein de la division « régulation et développement durable » ;

M. Thierry Gillet, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « sûreté » ;

Mme Christine Lelu, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chargée d'affaires à la subdivision « travail aérien » au sein de la division « opérations aériennes » ;

M. Sylvain Laroque, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « opérations aériennes » par intérim ;

Mme Béatrice Artiglieri, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, cheffe de la division « aéroports et navigation aérienne » ;

M. Denis Sauguet, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision « aéroports » au sein de la division « aéroports et navigation aérienne » ;

Mme Aurélie Féraud, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, cheffe de la subdivision « navigation aérienne » au sein de la division « aéroports et navigation aérienne » ;

Mme Anita Boone, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de la division « personnels navigants » ;

M. Laurent Kast, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chargé d'affaires à la division « personnels navigants » ;

M. Robin Séverin, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspecteur de surveillance à la division « personnels navigants » ;

Mme Olivia Burg, assistante d'administration de l'aviation civile, inspectrice de surveillance à la division « personnels navigants » ;

Mme Florence Deshoux-Codet, assistante d'administration de l'aviation civile, inspectrice de surveillance à la division « personnels navigants » ;

Mme Béatrice Roux, assistante d'administration de l'aviation civile, inspectrice de surveillance à la division « personnels navigants ».

Article 5

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes et décisions, pour l'application de l'article L. 6221-3 du code des transports, à :

M. Alain Fadel, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, contrôleur technique d'exploitation à la subdivision « transports publics » au sein de la division « opérations aériennes » ;

M. Maxime Pecune-Ponçon, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, contrôleur technique d'exploitation à la subdivision « transports publics » au sein de la division « opérations aériennes ».

Article 6

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, au titre des fonctions de permanent de direction à la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest et pendant leurs périodes d'astreinte, en application de l'arrêté du 26 novembre 2003 susvisé, à :

Mme Béatrice Artiglieri, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

Mme Julia Bon, attachée d'administration de l'Etat, responsable qualité ;

Mme Anita Boone, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de la division « personnels navigants » ;

M. Vincent Carmigniani, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Martial Duqueyroix, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Thierry Gillet, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Ivan-David Nicolas, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « régulation et développement durable », adjoint à la directrice, chargé des affaires techniques par intérim ;

M. Olivier Vuillemin, ingénieur du contrôle de la navigation aérienne.

Article 7

La décision du 17 juillet 2024 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest) est abrogée.

Article 8

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère du partenariat avec les territoires et de la décentralisation.

Fait le 18 octobre 2024

R. THUMMEL